
COMMUNE DE BOSSELSHAUSEN

2A, rue de l'Ecole
67330 BOSSELSHAUSEN

Téléphone 03.88.70.72.20.
E-Mail : mairie.de.bosselshausen@orange.fr



PROCES - VERBAL DE LA SEANCE DU 30 septembre 2021 à 20 H 30

La séance est ouverte à 20 heures 30. Madame le Maire constate que les conseillers ont été invités par écrit le 21 septembre 2021.

A l'ouverture de la séance sont présents : Mme Laurence JOST-LIENHARD, Mesdames et Messieurs ERTZ Jean-Marc, GASSER Anne, adjoints, BLEICHNER Jérémy, SCHNEIDER Emmanuel, DAPP Séraphine, MEHL Florian, ERTZ Astride, conseillers municipaux élus le 15 mars 2020

Sont absents : M. DI POL MORO Eugène ayant donné procuration à Mme ERTZ Astride
M. MARXER Jean-François ayant donné procuration à Mme JOST-LIENHARD Laurence
M. KERN Mickaël

VU que la moitié des membres est présente, le Conseil Municipal a qualité de délibération valide.

Il désigne en son sein comme secrétaire de séance **M. SCHNEIDER Emmanuel**

Il approuve le procès-verbal de la précédente séance et passe à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 2021-07-01°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel
- 2021-07-02°) Aménagement espace paysager devant le 6 rue Principale
- 2021-07-03°) Convention fonctionnement RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen
- 2021-07-04°) Convention servitude d'empiètement isolation extérieure sur voie publique
- 2021-07-05°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil
- 2021-07-06°) Remboursement frais
- 2021-07-07°) Organisation évènement pour « le jour de la nuit » le 9 octobre 2021
- 2021-07-08°) Demande de subventions
- 2021-07-09°) Divers et informations :
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Repas séniors

2021-07-01°) Projet de création d'un espace de rencontres et de loisirs intergénérationnel :

Pour chacun des éléments qu'il avait été proposé d'intégrer au projet, et conformément aux discussions lors de la précédente réunion de commission à laquelle les membres présents viennent de participer, Mme Le Maire propose que soit défini qui sera en charge de la recherche de devis voire de propositions concrètes de mise en œuvre, que ce soit pour des réalisations en régie ou pour des structures qui devront davantage faire appel à des professionnels du fait de la réglementation et notamment de respect de normes.

1. TERRAIN DE PETANQUE (intégration au projet validée) :

Dimensions 10m X 4m minimum, voire 15m X 4m

M. MEHL Florian sera en charge de la sollicitation des devis quant à la fourniture des matériaux nécessaires. L'intégration du coût de la main d'œuvre aux devis permettra d'avoir une base à intégrer à la demande de subvention dans la mesure où ces travaux sont facilement réalisables en régie.

2. VERGER (intégration au projet validée) :

Mme HIRLIMANN a pris contact avec la ComCom Hanau La Petite Pierre (CCHLPP) afin de solliciter la prise en compte du projet verger dans le programme « vergers pour la biodiversité » mené par la CCHLPP en collaboration avec la région Grand Est et l'ADEME.

En sa qualité de Vice-Présidente de la ComCom, Mme Le Maire, se chargera de présenter directement la demande de la commune. La dotation serait de 6 arbres fruitiers à choisir dans une liste prédéfinie, ce qui permettrait déjà une agréable réalisation dans un des coins de la zone à aménager.

Si la demande est retenue la fourniture des arbres serait totalement gratuite, charge à la commune de les planter (travaux à prévoir en régie).

3. HAIES (intégration au projet validée) :

Rappel est fait du positionnement des haies en limite de terrain afin de sécuriser l'entrée sur le site vis-à-vis des engins motorisés tout en étant en adéquation avec la stratégie biodiversité de la Région GRAND EST visant réintroduire les haies, tellement utiles au maintien de la biodiversité. Des haies sont par ailleurs bien plus agréables à l'œil que des murets ou clôtures. Au fil des discussions, il ressort qu'il serait souhaitable d'en planter en différents endroits du projet afin de délimiter les espaces voire pour créer des petits passages ludiques.

Mme HIRLIMANN a pris contact avec l'association haies vives d'Alsace qui collabore à l'appel à projet « plantons des haies » initié par la Région Grand Est. **Mme Le Maire** appellera la référente demain matin pour plus de précisions quant aux règles d'éligibilité.

Si le projet devait ne pas entrer dans le cadre d'un dispositif de subventionnement, M. SCHNEIDER propose que l'on s'occupe de cette partie en régie en installant un mix de petits arbustes type frêne, charmes qui pourront être installés à moindre coût. M. MEHL propose également d'intégrer des petites haies fleuries type forsythias. Et pour joindre l'utile à l'agréable, pourquoi pas haie constituée de petits arbres fruitiers. Mme DAPP interpelle sur le fait que les enfants auront tendance à passer facilement entre les haies il faudrait donc envisager des solutions plus « rigides » en certains endroits. L'idée de M. SCHNEIDER d'installer des palissades constituées par des rejets de bois verts palissés (noisetiers, saules...) recueille un vif succès.

4. RUCHES (intégration au projet validée) :

Projet d'installation de 2-3 ruches à l'extrémité de la zone.

Contact a été pris avec l'association AQUA TERRE afin de voir si une collaboration était possible. A ce jour, en attente de réponse. Contact pourrait également être pris avec M. BECHT Thomas, habitant de Bosselshausen, qui est déjà propriétaire de plusieurs ruches et pourrait être intéressé pour en installer quelques-unes sur le site

5. KIOSQUE (intégration au projet validée) :

D'avis unanime il est proposé de réaliser un kiosque rectangulaire qui permettrait d'accueillir table et bancs avec un coin barbecue à proximité immédiate. M. SCHNEIDER Emmanuel spécialiste dans le domaine de la charpente, se propose pour s'occuper de ce point, tant pour la production de devis que pour les propositions de réalisation, la présentation de plan projet et la mise en œuvre concrète du kiosque avec l'aide de quelques bénévoles.

M. SCHNEIDER Emmanuel transmettra des photos pour que les conseillers puissent voir les différentes réalisations possibles.

6. TABLES AVEC BANCS (intégration au projet validée) :

Promotion réceptionnée pour une palette de 5 tables/bancs 2 m X 1,6 m en pin traité au prix de 1.720,-€ HT.

Contact va être pris avec l'entreprise afin de vérifier que le lot est encore disponible.

Les conseillers s'accordent sur le fait qu'il ne faudrait pas fixer les tables sur des socles ou bases béton mais plutôt en mettant en œuvre un système de fixation plus léger visuellement par exemple en l'amarrant profondément dans le sol.

Le positionnement des différentes tables sera validé une fois que le plan du projet sera plus abouti dans sa globalité.

7. SENTIER PIEDS NUS (intégration au projet reportée pour l'instant) :

8. JARDIN MANDALA (intégration au projet validée) :

Même s'ils sont favorables à la réalisation de ce jardin, plusieurs conseillers s'interrogent sur son entretien sur la durée. **M. SCHNEIDER** expose qu'on peut débiter par quelque chose de très simple et voir si la population adhère au projet, que ce soit au moment de sa mise en œuvre ou de son entretien.

Il sait d'ores et déjà que plusieurs personnes de la commune seraient intéressées pour collaborer au projet et propose de les contacter pour des propositions concrètes.

9. AGRES ENFANTS (intégration au projet validée) :

10. MINI STADIUM (intégration au projet validée) :

11. PARCOURS DE SANTE (intégration au projet validée) :

Mme Le Maire se rendra au salon des Maires d'ici quelques semaines où de nombreux fournisseurs dans ces trois domaines seront présents.

Les conseillers souhaitent qu'elle se renseigne et rapporte devis ou catalogues sur :

- Différents modèles d'agrès à bascule à destination des 3-8 ans, ainsi qu'un toboggan
- Projet très simple de Stadium (10 m X 20 m) qui intégrerait une surface de jeu, un ou deux buts, panier de basket, filet de badminton éventuellement, cintré par une structure bois de préférence
- 3-4 agrès à destination de tout public, y compris praticables par des seniors, pour démarrer un petit parcours de santé.
- Sols adaptés pour ces trois projets, voir différentes gammes de prix selon la typologie proposée.

12. PARCOURS A BOSSES (pumptrack) (intégration au projet validée) :

Considérant le coût d'un véritable parcours pumptrack et de l'emprise au sol que la mise en œuvre de ce dernier aurait sur l'ensemble de la zone, les conseillers s'accordent sur la réalisation d'un simple parcours à bosses (bosses constituées de monticules de terre) plutôt linéaire que circulaire. Mme Séraphine DAPP propose d'installer ce parcours plutôt en limite de terrain et à proximité du futur parking afin que la quiétude du reste de la zone soit préservée mais également pour des raisons de sécurité. Les membres du conseil trouvent cette idée très pertinente, et pensent que cela permettra également d'avoir plus d'espace pour aménager de manière harmonieuse et plus librement tous les autres espaces de la zone.

Les bosses pourront être réalisées en régie sous l'impulsion de M. MEHL qui est compétent pour ce type de travaux.

Chaque membre est invité à retravailler le plan fourni lors de la réunion, en positionnant les différents éléments sur la base des différentes réflexions, idées et contraintes afin de mettre en commun les propositions de chacun quant aux différents positionnements possibles lors de la prochaine réunion de travail.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2021-07-02°) Aménagement espace paysager devant le 6 rue Principale :

Mme Le Maire expose le devis ainsi que le plan d'aménagement qui s'y rattache, transmis par Elsass Garden de Bosselshausen d'un montant de 3.185,-€ HT relatifs au projet d'aménagement paysager de la zone se trouvant devant le 6 rue Principale (famille CSUKA/KELLER). Cet espace, bien qu'entretenu depuis des années par les riverains, relève du domaine privé communal et il est proposé de l'arborer, en complément de ce qui a déjà été fait devant l'église.

La majorité des conseillers approuve une réalisation dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre aux abords de l'abribus et de l'église. M. SCHNEIDER Emmanuel et M. ERTZ Jean-Marc regrettent justement une proposition qui est un copié collé de la précédente. M. SCHNEIDER expose que l'espace engazonné se suffirait à lui-même pour peu qu'on y rajoute quelques fleurs (jachère fleurie) et M. ERTZ souhaiterait un aménagement plus simple et moins minéral avec plus de plantes fleuries, notamment des rosiers.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'APPROUVER le devis d'un montant de 3.185,-€ HT présenté par la sté Elsass Garden de Bosselshausen en demandant à ce que certaines plantes figurant au plan d'aménagement soient remplacées par des rosiers ou autres plantes fleuries et que 2-3 plants soient installés sur la gauche du portail d'accès au 6 rue Principale
- d'autoriser Mme Le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ces travaux,
- d'imputer la dépense au chapitre 21

VOTE : 8 POUR 2 CONTRE

2021-07-03°) Convention fonctionnement RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen :

Mme Le Maire rappelle que par délibération n°1 du 18 février 2021, il avait été décidé de créer un RPIC avec la commune d'OBERMODERN-ZUTZENDORF et avec la commune de KIRRWILLER, regroupant les classes maternelles et élémentaires des 3 communes.

Les enfants domiciliés à BOSSELSHAUSEN scolarisés dans le RPIC sont au nombre de 8 à la rentrée 2021-2022 (4 en élémentaire à Obermodern, 1 au CP/CE1 à Zutzendorf et 3 en maternelle à Obermodern)

Une convention régissant les modalités de fonctionnement doit être délibérée dans chaque commune.

Cette convention fixe :

L'implantation du RPIC : installations situées sur le territoire de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf. Les locaux et installations restent propriétés de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf, qui en assure la surveillance et l'entretien.

Les biens mobiliers mis à disposition par la commune de KIRRWILLER restent la propriété de la commune de KIRRWILLER. Une liste précise du matériel et/ou du mobilier, sera dressée et jointe à la convention.

Les modalités de transport scolaire : assuré et financé en totalité par la Région GRAND EST.

Les frais de fonctionnement du personnel : l'intégralité des frais sont à la charge de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf, à l'exception de la rémunération de Mme GUILLAUME Maryline ATSEM prise en charge par la commune de Kirrwiller et par la commune de Bosselshausen.

Les frais de fonctionnement scolaires :

Frais directs (matériel scolaire, administratif, photocopies) : chaque commune versera annuellement par élève résidant dans sa commune, une subvention de 32 € par élève fréquentant les école élémentaires et 43 € par élève fréquentant la maternelle.

Frais indirects (fuel, téléphone, électricité, eau, nettoyage...) : un décompte, avec factures et/ou justificatifs à l'appui, sera réalisé par la commune d'Obermodern en N+1 et les frais seront refacturés aux communes de KIRRWILLER et de BOSSELSHAUSEN, au prorata des enfants résidant sur leurs communes en fonction des effectifs de l'année N.

Une dotation de Noël de 12,-€ est versée par chaque commune pour chaque élève résidant sur sa commune.

Par souci d'équité et comme cela se fait depuis plusieurs années, Mme Le Maire précise que les enfants âgés de 3 à 10 ans domiciliés dans la commune mais ne fréquentant pas le RPIC, recevront un chèque cadeau d'un montant de 12,-€ valable auprès de la librairie « Bouq's » à Bouxwiller.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- D'APPROUVER la convention régissant le fonctionnement du RPIC Obermodern-Zutzendorf-Kirrwiller-Bosselshausen (annexe 3A)
- d'autoriser Mme Le Maire à signer le document
- que M. Le Maire de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf, se chargera de transmettre la convention au représentant de l'Etat dès signature par tous les représentants des communes membres du RPIC.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-07-04°) Convention servitude d'empiètement isolation extérieure sur voie publique :

Mme Le Maire expose que dans le cadre de l'autorisation de travaux n°067.057.21.R0006 obtenue le 13/09/2021 par la famille FRINDEL pour l'isolation par l'extérieur de leur maison d'habitation au 9 rue de l'Anneau, il est nécessaire d'établir une convention de servitude d'empiètement sur la voie publique autorisant les propriétaires à ce que les 30 cm d'isolation thermique de leur maison empiètent de manière permanente sur le passage des Roses et ce à titre perpétuel.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE

- d'autoriser Mme Le Maire à signer la convention entre la commune et Mme et M. FRINDEL pour servitude d'empiètement de 30 cm d'isolant au droit du passage des Roses, (annexe 4A)
- que cette autorisation revêt un caractère perpétuel et à titre gracieux.

VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

2021-07-05°) Compte rendu par Mme Le Maire des attributions exercées par délégations du conseil :

Mme Le Maire informe les élus des déclarations d'intentions d'aliéner qui lui ont été soumises :

NUMERO DIA	DATE DE RECEPTION	Adresse Références parcelles	DATE DE REPONSE	DECISION
04/2021	22/07/2021	Lieu dit Rohrmatt S3 parcelle 511/81	22/07/2021	NON PREEMPTION

PAS DE VOTE

2021-07-06°) Remboursement frais :

Mme Laurence JOST-LIENHARD ayant acheté et payé en direct un article auprès du Musée du Pays de hanau à Bouxwiller, à titre de cadeau de mariage remis au nom de la commune pour un montant total de 24,00 €, il est proposé de lui rembourser cet achat.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE :

- de procéder au remboursement de 24,00 € à Mme Laurence JOST-LIENHARD, au titre de cet achat
- d'imputer la dépense au chapitre 11

VOTE : 9 POUR 1 ABSTENTION

2021-07-07°) Organisation évènement pour « le jour de la nuit » le 9 octobre 2021 :

Mme Le Maire rappelle que la commune de Bosselshausen est classée village étoilé « 4 étoiles », au titre des efforts de réduction de la pollution lumineuse mis en œuvre depuis plusieurs années. Elle souhaiterait ainsi, qu'une petite manifestation soit organisée par la commune, à laquelle pourrait se joindre tous les habitants qui le souhaitent, à l'occasion du jour de la Nuit le 9 octobre prochain.

Plusieurs pistes d'animations sont évoquées : venue d'un membre de l'observatoire d'astronomie de Strasbourg pour une observation des étoiles, pique-nique participatif sous les étoiles à la lumière des bougies, simple moment de partage et d'échange aux abords de la salle des fêtes, regroupement sur une des collines de la commune autour d'un feu de camp et de chanson/musique.

Considérant que le délai est trop court pour organiser quelque chose d'ici le 9 octobre 2021, il est proposé de réfléchir à une autre date, mais également aux modalités d'organisation, afin de susciter l'intérêt d'un maximum de villageois.

2021-07-08°) Demande de subventions : Sans objet

2021-07-09°) Divers et informations :

- Cérémonie du 11 novembre : Rendez-vous sera donné à la population pour le traditionnel hommage devant le monument aux morts, le jeudi 11 novembre à 11h30. Le verre de l'amitié sera proposé à la salle des fêtes à l'issue de la commémoration, dans le respect des gestes barrières.
- Repas de Noël des Séniors : après une année 2021 où les conditions sanitaires ne permirent pas l'organisation de ce sympathique évènement, les conseillers se prononcent unanimement en faveur de l'édition 2022. Tous les séniors de la commune de plus de 70 ans au 31 décembre 2021 seront conviés par invitation personnelle. Le secrétaire se charge de solliciter des propositions de menus afin de procéder au choix final lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 22h30